# Municipalité La Rédemption.

Mardi le, (13) juillet 2021 se tenait à 20h00 au Centre municipal Viateur Labonté la séance ordinaire du Conseil municipal de La Rédemption.

Assiste à la séance, M. le Maire Simon-Yvan Caron et Raphaël Rioux à titre de secrétaire.

Les conseiller (ès) qui sont présents :

Manon Landry : Présente Raynald Bérubé : Présent Myriam Morissette : Présente

Steve Soucy: Présent

#### 1. Accueil

La séance est ouverte à 20h00 Monsieur le maire souhaite la bienvenue et procède à la lecture de l'ordre du jour.

# 2. <u>Lecture et adoption de l'ordre du jour Résolution #21- 185</u>

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

## 3. <u>Proposition BML</u> <u>Résolution #21- 186</u>

Il est proposé par Steve Soucy, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de BML qui consiste à :

- réaliser les travaux de pavage des entrées de cour dans le rang 7 et 8 dont une partie avaient été retiré par l'entrepreneur. La réalisation de ces travaux est estimés à ± 25 800\$, et sera réalisé sans frais.
- En complément à ces travaux réalisés sans frais, un crédit supplémentaire de 25 000\$ sera fourni.

Ce crédit sera utilisé pour couvrir le 23 284.18\$ de l'état de compte qui inclus les frais d'intérêt et la pénalité de 10 000\$ qui avait été demandé par la firme RJ Bérubé. Le surplus de 1 715.82\$ sera appliqué sur la libération conditionnelle de décembre.

## 4. <u>Pompier de La Rédemption</u> Résolution #21- 187

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption analyse toutes les options possible pour son service d'incendie afin de prendre une décision éclairé et judicieuse.

#### 5. <u>Période de questions</u>

#### 6. <u>Levée de la séance</u> <u>Résolution #21-188</u>

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité de levée la séance à 20h12.

Je, Simon-Yvan Caron, Maire atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Simon-Yvan Caron, Maire Raphaël Rioux, directeur général et secrétaire trésorier